

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 06 Juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six Juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 30 Mars 2017, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 13 Avril 2017

Étaient présents :

Messieurs les conseillers municipaux : ADAM Rémi, DECORNY Jérôme, Jean-Luc STAROSSE, MICHEL Jérôme,

Mesdames les conseillères municipales : LEJARS-GROS Catherine, Marie-Thérèse FLEUROT, Patricia MASCI

Était excusé

TURCHETTO Régis avait donné procuration à ADAM Rémi

Christophe CHATILLON avait donné procuration à Patricia MASCI

THIEBAUT Eric ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE

Était absent

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Rémi ADAM

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 07 Avril 2017 est accepté à l'unanimité

2017-011 – Compétence URBANISME : DESIGNATION DES REFERENTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les services d'urbanisme sont délégués à la CC2T depuis le 1er janvier 2017.

Il précise que le droit de préemption reste, par délégation, à la commune. Concernant les PLU communaux, doivent être revus d'ici 2025.

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner 2 délégués par commune qui seront chargés de participer à l'élaboration du PLUI et principalement aux réunions communales, territoriales et publiques, aux groupes de travail thématiques qui les intéressent. Ils auront également un rôle de relais et feront régulièrement le lien entre le conseil municipal et la CC2T lors de cette procédure.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER comme délégués
 - Jean-Luc STAROSSE
 - Christophe CHATILLON

2017-12 – RENOVATION SALLES DE CLASSE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis concernant la réhabilitation des salles de classes dans le cadre du réaménagement de la mairie.

Il précise que le montant du devis s'élève à 3 300 € TTC par l'entreprise MILIANI

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis présenté
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2017-13 – SUBVENTION JEUNES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu 2 demandes de jeunes de Charmes-la-Côte pour obtenir une aide financière dans le cadre de la formation BAFA qu'ils souhaitent réaliser.

Monsieur le Maire propose de participer financièrement à leur formation à hauteur de 100 € par jeune, sous condition que ces jeunes aident ponctuellement lors des activités proposées par le Foyer Rural ou la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de subventionner les jeunes dans le cadre de leur formation à hauteur de 100€ par jeune
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2017-14 – SUBVENTION FOYER RURAL

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Foyer Rural pour l'année 2017.

Monsieur le Maire précise que cette subvention permet au Foyer Rural de fonctionner et souligne que le

Foyer Rural pourra déposer d'autres demandes de subventions dans le cadre d'actions ou de projets qui pourront être réalisés sur l'année 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser une subvention de fonctionnement de 1 000€ au Foyer Rural
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2017-15 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir un bureau d'études dans le cadre de la construction des 2 logements.

Ce bureau d'études permettra de vérifier tous les points essentiels tels que la conformité, la solidité, la sécurité des personnes.

Monsieur le Maire informe que seuls 2 bureaux ont répondu :

1. DEKRA avec un montant de 2 750 € H.T.
2. QUALICONSULT avec un montant de 3 300 € H.T.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de choisir DEKRA pour un montant H.T. de 2 750 €
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2017-16 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT « LA MARELLE »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de valider la modification des statuts actée par le conseil syndical qui consiste au changement de l'adresse du syndicat, nécessaire pour adhérer à certains organismes.

En effet, l'adresse actuelle correspond à la mairie de Blénod les Toul.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification suivante :
 - Ancienne adresse : Mairie - Chemin des Plantes - 54113 BLENOD LES TOUL
 - Nouvelle adresse : 2 Route de Mont le Vignoble - 54113 BLENOD LES TOUL
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2017-17 – CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNE DE MONT-LE-VIGNOBLE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention mise à jour avec la commune de Mont le Vignoble dans le cadre du service de déneigement réalisé par Monsieur PLONGUE.

Cette convention permet à la Commune de Charmes-la-Côte de facturer le service rendu à la Commune de Mont-le-Vignoble puisque ce service est réalisé en même temps sur les 2 collectivités.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de convention proposée à la commune de Mont-le-Vignoble
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2017-18 – MISSION AVP

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la poursuite des études avec madame MANGIN dans le cadre des travaux sur le local "Café du commerce" Tranche conditionnelle.

Il précise que la tranche conditionnelle démarre de la mission AVP à la réception des travaux.

Il ajoute également que dans le cadre de la mise en sécurité du local il est nécessaire de réaliser des travaux sur la toiture. Le devis proposé pour réaliser ces travaux s'élève 816 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de valider la tranche conditionnelle actée avec le cabinet d'architecte de Madame MANGIN et telle qu'elle a été mentionnée dans l'acte d'engagement du Maître d'œuvre
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Informations :

Recensement 2017:

Le recensement du village aura lieu en 2018. Monsieur Jean-Luc STAROSSE propose que madame FLEUROT réalise le recensement.

Projet Aménagement cœur du village

L'ouverture des plis est prévue le 14 juin à 14h avec monsieur BECKER du CAUE. Une confirmation est attendue.

Des devis pour la mise en place de signalisation verticale et horizontale sont en cours de réalisation. La pose de coussins berlinois est à l'étude également.

Manifestation :

Les 6 jours du Toulois auront lieu le 23 juin à Charmes la Côte.

Questions diverses

Fin de séance 22 h 30

Ordre du jour de la séance du 06 Juin 2017 :

- 2017-011 Désignation des délégués compétence Urbansime
- 2017-012 Validation du devis électricité pour la réhabilitation des classes
- 2017-013 Subventions aux jeunes
- 2017-014 Subvention au foyer rural
- 2017-015 Choix du Bureau d'études
- 2017-016 Modification des statuts du SI "La Marelle"
- 2017-017 Conventin déneigement avec la commune de Mont-le-Vignoble
- 2017-018 Mission AVP architecte

Signatures :

Rémi ADAM	
Christophe CHATILLON	Ayant donné procuration à Patricia MASCI
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	
Catherine LEJARS-GROS	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	Ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE
Régis TURCHETTO	Ayant donné procuration à Rémi ADAM